



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Rapport sur l'état de conservation des biens du Patrimoine Mondial

Parc national de Taï (Côte d'Ivoire) (N° 195)



© Novembre 2020

I. Résumé analytique

Bien du patrimoine mondial depuis 1982 selon les critères VII et X, le Parc national de Taï (PNT) fait partie du réseau d'aires protégées de Côte d'Ivoire géré par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Pour mieux conserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et en assurer une gestion efficiente, l'OIPR, avec l'appui de ses partenaires, a doté ce site d'outils de gestion opérationnels conformes aux standards internationaux tels que le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) et le plan d'affaires. En plus de ces deux documents, le bien dispose d'outils opérationnels spécifiques pour les fonctions clés de sa gestion. Il s'agit notamment du guide méthodologique de suivi écologique et des plans des mesures riveraines, de surveillance, de communication et de Développement Ecotouristique. Par ailleurs, l'implication des communautés locales dans la gestion du bien revêt une importance capitale pour les gestionnaires. Cela s'est traduit notamment par leur participation active aux sessions des cadres de concertation (Comité de Gestion Locale et Comité de Concertation et de Suivi des activités d'Orpaillage à la périphérie du PNT). Ces cadres d'échanges et de dialogue ont permis de contribuer au renforcement de la lutte contre l'orpaillage clandestin tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bien. En outre, ces cadres de concertation sont des moyens pour amplifier les messages de sensibilisation en faveur de la conservation du bien. Toutefois, des efforts restent à faire pour réduire la pression de l'orpaillage illégal qui est pratiqué sur toute l'étendue du territoire national. L'impact de cette action concertée est confirmé par la mise en œuvre de différents outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion d'une aire protégée que sont le « *Management Effectiveness Tracking Tool* » (METT), et le « *Integrated Management Effectiveness Tool* » (IMET). La mise en œuvre de ces outils et du programme de suivi écologique du PNT permet d'avoir des informations régulièrement actualisées sur l'état de conservation de la flore et de la faune du PNT afin de mieux orienter les décisions de gestion. Les deux dernières phases (2019 et 2020) du programme de suivi écologique réalisées avec la contribution des universités nationales et d'institutions de recherche indiquent une tendance à la croissance des populations d'éléphants, de céphalophes et de singes diurnes. En effet, la population d'éléphants au PNT en 2020 est estimée à 231 individus (compris entre 159 et 337). Pour les céphalophes et singes diurnes qui constituent les espèces les plus braconnées, leur abondance est estimée respectivement à 40 845 individus (comprise entre 31 022 et 53 778) et à 89 029 individus (comprise entre 53 833 et 147 240). Quant au chimpanzé, sa population demeure stable, effectif estimé à 320 individus (compris entre 199 et 513). Ces résultats attestent d'un bon niveau de conservation de la biodiversité animale du PNT. L'analyse de la répartition de ces cibles de conservation à l'intérieur du bien montre une tendance à l'occupation de toute la surface de l'aire protégée avec de fortes concentrations dans les zones de recherche et d'écotourisme. Les principales activités humaines illégales relevées durant cette période sont le braconnage et l'orpaillage. Avec les efforts de gestion, ces menaces sont en nette régression comparativement aux années antérieures. Les indices de braconnage s'observent essentiellement en périphérie intérieure du PNT, en particulier dans la partie Nord-Est et Sud-Ouest. Quant à l'orpaillage, il reste localisé et éparé à la lisière Est du parc, le long de la rivière Hana. L'analyse des données de surveillance avec l'outil SMART (*Spatial Monitoring And Reporting Tool*) en 2020 indique que 63% des sites d'orpaillage clandestin visités par les patrouilles sont abandonnés.

II. Réponse à la décision n° 43 COM 7B. 31 du Comité pour le Parc national de Taï (Côte d'Ivoire) (N 195)

3. Demande à l'État partie d'élaborer dans les meilleurs délais une proposition de modification des limites afin d'aligner les limites du bien avec celles du parc national

La demande de modification des limites du bien a été transmise au Centre du patrimoine mondial suite à la prise du décret n° 2018-496 du 23 mai 2018 portant modification des limites du Parc national de Taï ; La modification sollicitée devrait permettre au bien de passer d'une superficie de 330 000 ha à 508 186 ha, soit une extension de 53,99%.

4. Demande à l'État partie de poursuivre ces efforts afin d'éliminer la menace de l'orpaillage au sein du bien

Le premier volet de la lutte contre l'orpaillage dans l'espace Taï a été consacrée à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable avec le soutien des autorités administratives de la zone périphérique du bien. Ces sensibilisations ont porté sur les effets néfastes de l'orpaillage clandestin sur les ressources du bien, en y impliquant fortement les membres du CGL. Dans cette dynamique, l'OIPR a reçu un appui du projet d'investissement forestier qui a permis de réaliser en 2019, une étude sur la toxicité d'un bas-fond orpaillé pour son aménagement à des fins agricoles.

Le renforcement du dispositif de surveillance s'est focalisé sur l'intensification des patrouilles de surveillance dans les zones concernées avec des missions qui ont bénéficié de l'appui aérien de drones. Ces drones ont été acquis dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Assistance internationale de l'UNESCO intitulé « *Renforcement de la surveillance contre l'orpaillage et le braconnage à l'intérieur du Parc national de Taï* ». Les missions appuyées par ces engins ont permis de localiser de façon précise, les sites d'orpaillage à l'intérieur du bien et d'appréhender les auteurs de ces infractions. Ce sont en moyenne 28% des efforts de patrouilles qui y sont orientés de sorte à assurer une permanence des agents de surveillance grâce à un système de rotation. En effet, sur un effort global de 23 568 Homme-jours de patrouilles réalisés sur la période de janvier 2019 à octobre 2020 (cf. figures 1 et 2), ce sont 6 600 Homme-jours de patrouille qui ont été consacrés à la lutte contre l'orpaillage tout en veillant efficacement sur les autres parties du parc. Sur cette même période, ces mesures de gestion ont permis d'appréhender 149 orpailleurs soit 64,78% des contrevenants, tous ayant été présentés devant les juridictions compétentes.

L'ensemble des activités de gestion couplé au renforcement de l'engagement des autorités judiciaires, marqué par une évolution du niveau de répression, ont permis de réduire le nombre de site d'orpaillage dans le bien passé de 85 en 2018 à 62 en 2019.

Malgré ces efforts, la zone périphérique du PNT fait l'objet d'orpaillage et nécessiterait un engagement continu et une synergie d'action entre les parties prenantes (gestionnaires, autorités administratives et judiciaires, structures techniques déconcentrées, populations locales).

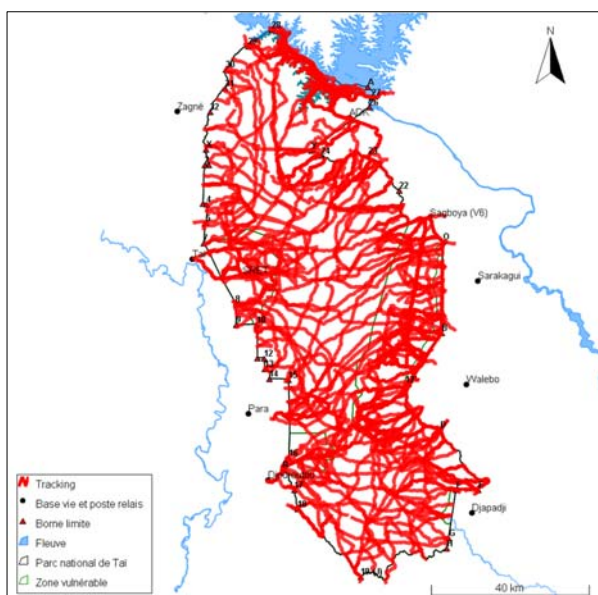


Figure 1: carte de patrouille 2019

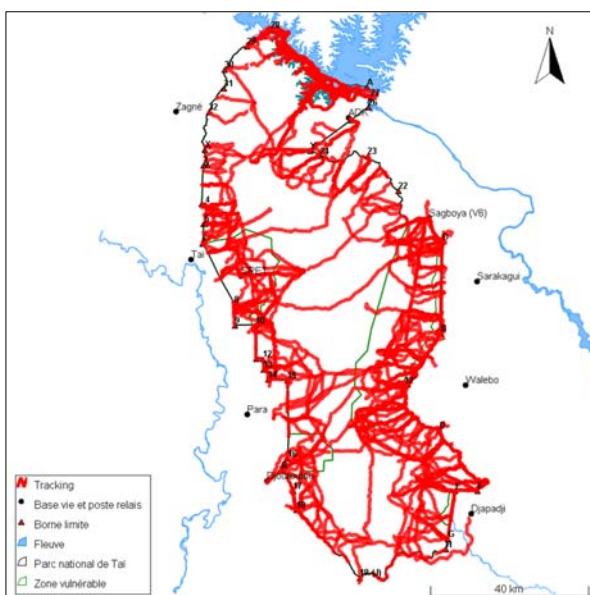


Figure 2: Carte de patrouille janv-nov. 2020

5. Demande également à l'État partie de poursuivre ces efforts et de prendre des mesures supplémentaires afin de développer des alternatives aux moyens de subsistance par l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages

Dans le cadre des activités alternatives au braconnage, les gestionnaires du site soutiennent des initiatives en faveur des communautés. Il s'agit de la mise en place des fermes d'élevage porcine, d'élevage de poules pondeuses, d'élevage caprin et d'élevage amélioré de poulets traditionnels avec l'appui des partenaires au développement notamment la coopération technique allemande et la Banque mondiale. Le bien bénéficie d'un appui du projet d'investissement forestier dans le cadre du renforcement des moyens de subsistance des communautés locales à hauteur de 1 million USD pour les activités génératrices des revenus au profit des communautés.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet que des activités d'élevage sont développés dans la zone périphérique du bien. Les photos ci-dessous présentent les acquis des microprojets d'élevage soutenus par les gestionnaires du bien avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers.

Ces initiatives sont portées principalement par les jeunes et les femmes de la périphérie du bien. La conduite efficiente de ces fermes permet de mettre à disposition des communautés de la protéine à bon marché et générer des revenus substantiels pour les bénéficiaires.

En outre, des initiatives sont développées avec les communautés de pêcheurs de la zone périphérique dans le cadre de la mise en œuvre d'activités de préservation des zones de frai et d'utilisation de matériels adéquats et de techniques de pêche durable sur le Lac de Buyo. Ces actions sont menées pour garantir les services d'approvisionnement des communautés riveraines en produits de pêche comme source alternative au braconnage.



Figure 3: Vue des initiatives mises en œuvre au profit des communautés dans la zone périphérique du PNT

III. Autres problèmes de conservation actuels identifiés

De plus en plus, la zone périphérique Sud-Est du bien enregistre des conflits homme-faune caractérisés par la présence d'éléphants dans les plantations des populations riveraines jouxtant l'aire protégée. Les éléphants en cause dans ces conflits, sont vulnérables, et pourraient être braconnés si des mesures urgentes ne sont pas très rapidement mises en œuvre. Des actions de sensibilisation sont actuellement conduites par les gestionnaires à l'endroit des populations. Toutefois, ces actions demeurent insuffisantes face à une telle problématique.

Par ailleurs, le PNT connaît des crues récurrentes des cours d'eau de plus en plus contraignantes pour les activités de surveillance. Cela impose aux gestionnaires du bien l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des risques de catastrophes afin d'adresser la question des inondations dans l'espace Taï.